



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 13 décembre 2021 à 20h, à la salle Lotbinière du centre multifonctionnel sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Line Nadeau, conseillère # 2
Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Laval Breton, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

- a) Adoption du budget 2022
- b) Adoption du plan triennal 2022-2023-2024

Résolution numéro 190-2021

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau, et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Présentation du budget 2022

La mairesse et la directrice générale procèdent à la présentation du budget 2022.

Résolution 191-2021

Adoption des prévisions budgétaires 2022

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, le conseil doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année qui vient, avant le 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil déclare avoir pris connaissance des prévisions à déposer et que celles-ci sont le reflet des discussions réalisées;

Par conséquent, il est proposé par Éric Gobeil, appuyé par Laval Breton et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2022 tel que présentées. Le document résumant les prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Résolution 192-2021

Adoption du Plan Triennal d'Immobilisations 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, conformément à l'article 953.1 du Code Municipal du Québec, adopter un Plan Triennal d'Immobilisations pour les années subséquentes à la présente;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Plan Triennal d'Immobilisations 2022-2023-2024 a été rendu disponible sur le site internet de la municipalité avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a donné les explications requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Lehoux et résolu d'adopter le Plan Triennal d'Immobilisations 2022-2023-2024 tel que présenté. Le PTI fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Levée de la séance à 20h32. Il est proposé par Line Nadeau et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Nancy Lehoux

Marie-Lyne Rousseau

Je, Nancy Lehoux, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux

